



Aristote et la découverte oratoire (II)

Yvan Pelletier

Volume 36, Number 1, 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/705773ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/705773ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pelletier, Y. (1980). Aristote et la découverte oratoire (II). *Laval théologique et philosophique*, 36(1), 29–46. <https://doi.org/10.7202/705773ar>

ARISTOTE ET LA DÉCOUVERTE ORATOIRE (II)

Yvan PELLETIER

II – ESPÈCES COMMUNES ET ARGUMENTS ORATOIRES *

A. Les genres *préalables*

LE PREMIER livre de la *Rhétorique* constitue assurément le cœur de la méthode proprement aristotélicienne de découverte oratoire. Les prémisses qu'il énumère contiennent en effet la matière et suggèrent la disposition des arguments fondamentaux pour presque tous les discours. Cependant, pour être parfaite, la méthode heuristique ne peut pas s'arrêter là. Car s'il est vrai que l'orateur vise toujours ultimement à établir l'une des conclusions qui caractérisent les trois genres oratoires, il reste qu'à peu près dans tous les cas il lui faut d'abord y préparer le terrain. C'est-à-dire que l'orateur doit, pour aboutir à ces conclusions, introduire au préalable certaines croyances dans l'esprit de ses auditeurs.

a) *Préalables objectifs*

Il y a en effet certains aspects, concernant l'action même dont on discute, que l'auditeur devra connaître et accepter avant de pouvoir sérieusement songer à son utilité, à sa beauté ou à sa justice. Par exemple, comment pourrait-on accorder que telle stratégie est la plus opportune sans d'abord en apercevoir la possibilité? Comment accorder que telle solution est idéale, si on ne croit pas que le problème qu'elle entend résoudre va effectivement se poser? Comment juger un accusé coupable, sans posséder quelque évidence qu'il a véritablement posé l'acte dont on l'accuse? Comment estimer belle ou digne d'éloge une action dont on ne perçoit pas l'importance et la grandeur? C'est pourquoi l'orateur accompli devra aussi être prêt à rattacher ces qualités aux actions concernées, sous peine de ne pouvoir s'attaquer aux questions essentielles de leur utilité, beauté ou justice.

Puisque ce ne sont pas les actions impossibles qui sont de nature à s'être posées ou à devoir se poser, mais les possibles, et que ce n'est pas non plus lors

* Voir la première section — *Espèces et arguments oratoires* — dans *Laval théologique et philosophique*, février 1979, pp. 3-20. Nous rappelons que cette étude résulte des recherches du Groupe Patrimoine Philosophique de la Faculté de philosophie de l'Université Laval. Nous réitérons nos remerciements à M. Patrice Véraquin pour sa précieuse assistance.

d'événements qui ne se sont pas produits ou ne se produiront pas effectivement que l'on est susceptible d'avoir agi ou de devoir agir, le conseiller, le plaideur et le panégyriste doivent nécessairement disposer de prémisses concernant le possible et l'impossible, et concernant encore le fait qu'un événement se soit produit ou non, se produira ou non. En outre, comme tous les orateurs, quand ils louent, blâment, conseillent, déconseillent, accusent et défendent, s'efforcent de démontrer non seulement les points susdits, mais encore que le bon ou le mauvais, le beau ou le laid, le juste ou l'injuste sont grands ou petits, soit qu'ils en parlent absolument, soit qu'ils les comparent entre eux, il est clair qu'il faut disposer aussi de prémisses concernant grandeur et petitesse, le plus grand et le plus petit, et cela à la fois en général et à propos de chaque genre ; par exemple, quel bien ou quelle injustice ou quel acte légitime est grand ou petit, et ainsi de tout le reste¹.

Bien sûr, Aristote n'attache pas l'étiquette de genre rhétorique aux préparatifs inclus dans la méthode en vue de faciliter chacune de ces considérations préalables. On le comprend : celles-ci ne constituent pas des fins ultimes pour l'orateur et, en outre, l'orateur peut trouver utile de les aborder quelle que soit de fait la fin ultimement visée en son discours. Cependant, il se trouve là quelque chose du genre rhétorique : ces conclusions préparatoires sont de nature assez déterminée pour rendre possible, comme dans le cas des fins visées proprement par chaque genre, de connaître *d'avance et séparément* les principes des arguments les mieux appropriés à les établir ou réfuter. Par suite, nous avons cru bon de leur associer de quelque façon la notion de genre et nous en parlons comme de *genres préalables* ou de *fins intermédiaires* pour les arguments oratoires.

b) *Préalables moraux*

L'orateur peut donc se munir d'avance d'à peu près tous les arguments sur lesquels repose objectivement la vraisemblance de l'utilité, de la beauté et de la justice d'une action. Il peut encore se munir des arguments dont procède objectivement la vraisemblance de qualités préalables à celles-là pour l'action : leur possibilité, leur existence passée ou future, leur importance. Même là, cependant, l'orateur ne dispose pas d'une méthode tout à fait adéquate pour découvrir facilement en chaque circonstance tous les principes de persuasion indispensables. C'est que, à cause de la contingence attachée aux actions humaines, l'orateur ne peut presque jamais fournir assez de lumière et de vraisemblance objective à l'auditeur pour emporter par ce seul moyen son assentiment. Il lui faut donc chercher des motifs d'adhésion en dehors de l'objet discuté. Il les trouvera dans sa propre apparence et dans l'appétit de son auditeur.

C'est sur cette observation que s'ouvre le second livre de la *Rhétorique* d'Aristote. La faculté rhétorique, nous le savons, vise l'adhésion de l'intelligence de l'auditeur ; elle ne se satisfait pas simplement de la formation d'arguments raisonnables en vue d'éclaircir la vérité autant que faire se peut. C'est pourquoi elle doit user de tout ce qui pourrait suppléer à la faiblesse, inévitable en matière morale, des arguments objectifs et, partant, à leur insuffisance à engendrer la persuasion.

1. *Rhét.*, I, c. 3, 1359 a 11-26.

Puisque la rhétorique veut un jugement... il faut non seulement voir à l'argument (λόγος)² et s'assurer qu'il soit démonstratif et source de vraisemblance (πίστις), mais il faut encore revêtir certaine qualité et mettre le juge en certaine disposition³.

Celui qui doit juger de ce que telle action a été, ou serait, ou non, conforme au bien commun ou à la justice essaie bien sûr, s'il est le moins intègre, de s'appuyer sur les lumières que fournissent les circonstances connues de l'action. Mais ce critère ne suffit ordinairement pas à engendrer une grande détermination dans le jugement, vu la multiplicité et l'opposition des circonstances. Aussi l'auditeur-juge regarde-t-il naturellement, au-delà des principes tout à fait objectifs de vraisemblance apportés par l'orateur, à la confiance que lui inspire celui-ci et aux préférences émotives qu'éveillent chez lui les divers objets sur lesquels il doit se prononcer. Ce sont là deux sources tellement déterminantes pour le jugement de l'auditeur qu'Aristote croit bon d'en faire deux autres genres de principes de persuasion, à côté des preuves qui regardent l'objet lui-même.

Les indices de vraisemblance (πίστεις) administrés par le moyen de l'argument (λόγος) sont de trois espèces : les premiers consistent dans les mœurs de l'orateur ; les seconds, dans les dispositions où il met l'auditeur ; les troisièmes, dans l'argument même (λόγος), en ce qu'il démontre ou paraît démontrer⁴.

On comprend, bien sûr, que l'orateur ne fera pas nécessairement jouer ces deux ressorts auxiliaires de la persuasion en usant formellement d'arguments, d'enthymèmes *ad hoc*. Il sera plus subtil pour lui, et partant plus efficace, de laisser découvrir ses mœurs et de susciter les passions de son auditeur à travers des allusions révélatrices, un choix de mots judicieux, un ton de voix adéquat, une mimique suggestive. Même qu'Aristote déconseille l'usage d'enthymèmes spécialement ordonnés à ces deux moyens de persuasion extérieurs à l'objet.

2. Nous avons déjà signalé la difficulté, dans la *Rhétorique*, à traduire un terme comme πίστις. On rencontre un problème similaire avec le mot λόγος. Et avec bien d'autres d'ailleurs. C'est qu'au cours de son traité, Aristote emploie souvent les mêmes mots dans des sens analogues qu'on peut difficilement traduire par des mots français uniques qui se prêtent à tous ces usages. Le terme πίστις, par exemple, signifie quelquefois, comme dans la citation suivante, le principe de l'argument ; ailleurs, comme lorsqu'Aristote fait de l'enthymème et de l'exemple les πίστεις communes de la rhétorique (II, c. 20, 1393 a 24-25), il signifie l'argument même constitué à partir de ce principe ; enfin, il signifie encore, comme lorsqu'Aristote rappelle l'importance que les mœurs de l'orateur et les affections de l'auditeur présentent pour la πίστις (II, c. 1, 1377 b 25), le type d'adhésion de la raison engendré par ces arguments. De même, λόγος vise tantôt le principe de l'argument (il est ainsi la troisième espèce de principes mentionnés dans la citation suivante, tantôt l'argument lui-même, tantôt même tout le discours constitué des arguments, de leur disposition et de tous les accessoires imaginés par l'orateur pour engendrer la persuasion (v.g. I, c. 2, 1356 a 5). Nous croyons pouvoir rendre au moins les deux premiers sens par le mot argument : il est déjà d'usage assez courant, en français, comme ce l'était en latin, d'appeler argument la substance même, le principe dont tout l'argument procède.

On trouvera chez W.M.A. Grimaldi (*Studies in the Philosophy of Aristotle's Rhetoric*, Wiesbaden, F. Steiner, 1972, pp. 53-68) un excellent exposé à la fois des problèmes énormes nés, pour la cohérence de la *Rhétorique*, d'une interprétation univoque de tels mots, ainsi que des lumières apportées par la distinction adéquate de leurs différents sens plus ou moins analogues.

3. *Rhét.*, II, c. 1, 1377 b 20-24.

4. *Ibid.*, I, c. 2, 1356 a 1-4.

Quand vous excitez une affection, n'énoncez pas d'enthymème ; ou bien en effet il chassera l'affection, ou bien l'enthymème aura été énoncé en vain⁵.

Quand vous conformez votre discours aux mœurs (de l'auditeur), il ne faut pas non plus chercher en même temps un enthymème, car la démonstration ne possède ni mœurs, ni préférence⁶.

Pourtant, la manière de se préparer à découvrir aisément dans chaque cas ces deux autres genres de principes de vraisemblance reste fondamentalement la même que pour les genres oratoires ultimes et pour les genres préalables objectifs. En effet, la confiance en l'orateur et toutes les passions de l'auditeur naissent et croissent chez ce dernier de connaissances qu'il acquiert à travers le discours prononcé par l'orateur. Afin de produire ces effets, celui-ci doit donc engendrer ces connaissances et leur confirmation, directement ou indirectement. Aussi faut-il que l'orateur sache d'avance ce qu'il doit faire connaître de son caractère moral à l'auditeur pour obtenir sa confiance, tout aussi bien que ce qu'il doit lui présenter de l'objet pour le mettre dans les sentiments qui conviennent. Or l'orateur pourra transmettre ces connaissances dans la mesure où il saura encore ce qui les fait généralement accepter, dans la mesure où il saura par exemple d'où proviennent les connaissances qui engendrent la colère. En somme, pour se préparer méthodiquement, l'orateur doit, encore ici, faire provision de quantité de notions appelées à jouer plus ou moins formellement le rôle de moyens termes pour amener l'auditeur à faire, sur l'orateur et l'objet, les constatations susceptibles de susciter la confiance et les émotions voulues. Mais retrouvons ces règles dans la manière d'Aristote, toujours un peu déroutante par sa concision.

1. *Les mœurs de l'orateur*

L'orateur peut faire jouer la corde de la confiance dans la mesure même où il fait estimer à l'auditeur qu'il est *digne de foi*. C'est là comme une conclusion ultime à faire recevoir par l'auditeur en ce genre de preuve dont Aristote dit qu'elle réside *dans les mœurs de l'orateur*, ἐν τῷ ᾧ θεί τοῦ λέγοντος⁷.

On persuade par ses mœurs, quand le discours est prononcé de telle façon qu'il rende l'orateur digne de foi, car les honnêtes gens nous inspirent confiance plus grande et plus prompte sur toutes les questions en général, et confiance entière sur celles qui ne comportent point de certitude, et laissent une place au doute⁸.

En vue d'équiper l'orateur pour ce moyen particulier de persuasion, Aristote commence donc par faire voir quels sont les traits de caractère auxquels tous reconnaissent un homme digne de foi. Ce seront là des conclusions plus précises que l'orateur devra viser à faire recevoir.

Il y a trois motifs pour lesquels les orateurs sont eux-mêmes principes de persuasion. Ce sont là autant de raisons qui, bien qu'en dehors des démons-

5. *Ibid.*, III, c. 17, 1418 a 12-14.

6. *Ibid.*, 1418 a 15-17.

7. *Ibid.*, I, c. 2, 1356 a 1.

8. *Ibid.*, 1356 a 4-8.

trations, déterminent notre adhésion. Ce sont la prudence (*φρόνησις*), l'honnêteté (*ἀπερη*) et la bienveillance (*εὐνοια*)⁹.

Qu'il n'y ait que ces trois motifs, cela devient assez facile à comprendre si l'on fait la division des raisons qui peuvent amener un orateur à suggérer un jugement faux par son discours. Car on trompe soit sans le vouloir, soit en toute conscience. Si c'est involontairement, c'est qu'on manque de la compétence requise. Si c'est volontairement, c'est qu'on est malhonnête. À moins que, tout en étant foncièrement honnête, on ne soit par exception poussé à mal conseiller, en raison de quelque hostilité spéciale envers ceux que l'on a à conseiller dans la circonstance.

Si les orateurs altèrent la vérité en parlant ou conseillant sur quelque sujet, c'est pour toutes ces raisons à la fois ou pour l'une d'entre elles : ou, faute de prudence, leur opinion est incorrecte ; ou, pensant juste, ils taisent leur pensée par méchanceté ; ou, prudents et honnêtes, ils ne sont pas bienveillants : raison pour laquelle on peut ne pas conseiller le meilleur parti en toute connaissance. Il n'est pas d'autre cas que ceux-là. Il s'ensuit donc nécessairement que, si l'orateur paraît avoir tous ces traits de caractère, il inspire confiance à ceux qui l'écoutent¹⁰.

Si on se rappelle quelle est la nature de l'argument oratoire, c'est-à-dire de la démarche qui conduit la raison d'une vraisemblance déjà admise à une nouvelle, on devinera dès maintenant la tournure que doit prendre la méthode, pour habiliter l'orateur à découvrir aisément les moyens de faire servir ses mœurs à son œuvre de persuasion. L'orateur, en effet, doit laisser voir qu'il est prudent, honnête et bienveillant. Il lui suffit donc, pour être à même de causer à volonté cette triple connaissance, de faire provision de caractères dont on admette généralement le rapport à l'une ou l'autre de ces trois qualités. Ces caractères constituent les signes de mœurs fiables et fourniront, par le fait même, les moyens termes dont l'observation chez l'orateur conduira normalement l'auditeur à estimer l'orateur digne de foi. Les connaissant lui-même, l'orateur n'aura plus qu'à les faire transparaître à travers son discours, par le choix d'actions, de mots et d'arguments appropriés. *Cette confiance doit être un fruit du discours même, non de ce que l'on croit d'avance l'orateur de telle ou telle qualité*¹¹.

2. Les affections de l'auditeur

Les considérations à développer sur l'usage des affections de l'auditeur envers l'objet à juger sont assez semblables aux précédentes. Lorsque, comme c'est ordinairement le cas en ce qui regarde les actions humaines, nous n'arrivons pas à tirer de la balance du pour et du contre une détermination suffisante, notre jugement subit une influence importante de la part de nos préférences affectives. Ce que notre raison ne réussit pas, seule, à trancher comme vrai ou faux, notre volonté tend à le choisir ou rejeter comme bien ou mal selon qu'il nous inspire plaisir ou peine.

9. *Ibid.*, II, c. 1, 1378 a 6-8.

10. *Ibid.*, 1378 a 9-15.

11. *Ibid.*, I, c. 2, 1356 a 9-10.

La persuasion est produite par les auditeurs, quand le discours les amène à éprouver une affection ; car l'on ne rend pas les jugements de même façon selon que l'on ressent peine ou plaisir, amitié ou haine¹².

Aussi l'orateur a-t-il tout intérêt à développer une grande facilité à engendrer à volonté, envers l'objet de la discussion et les personnes ou actions qui s'y rapportent, tout sentiment qui conduise l'auditeur à y trouver plaisir ou peine. Ce type de moyen de persuasion aura donc comme fin propre les différentes émotions susceptibles d'incliner le jugement.

Comptent parmi les affections toutes celles qui, lorsqu'elles sont modifiées, font juger de manière différente. D'elles s'ensuivent peine et plaisir. Par exemple : la colère, la pitié, la crainte, et toutes les autres émotions de ce genre, ainsi que leurs contraires¹³.

Or, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, les émotions ne naissent pas au hasard : elles ont pour principe une certaine connaissance de l'objet discuté. On aime ou hait les personnes concernées, on désire les actions proposées ou on y répugne selon que ces personnes ou ces actions nous apparaissent, à tort ou à raison, mériter notre amour ou notre haine, notre désir ou notre répugnance. Encore ici, la préparation de l'orateur garde donc le même mode : il lui faut connaître d'avance, pour pouvoir facilement les faire repérer par l'auditeur, les caractères ayant un rapport connu et admis à ce que chacun connaît comme digne objet de colère, d'amour, de haine et de tous les autres sentiments capables d'influencer notablement le jugement. Ce sera toujours dans la mesure où l'orateur pourra attirer l'attention de l'auditeur sur ces caractères, en lui faisant concevoir d'une façon ou d'une autre qu'ils appartiennent à l'objet discuté, qu'il fera naître en lui les sentiments correspondants. C'est en ce sens que de tels caractères ont aussi raison de moyens termes, ce qui explique la façon dont Aristote s'exprime lorsqu'il annonce qu'il va traiter des affections, au début du second livre :

De la même façon (ὡσερ), donc, dont nous avons énuméré les prémisses à l'endroit des genres déjà traités, faisons de même (οὕτω...ποτέσωμεν), pour ces affections et distinguons-les selon la méthode susdite¹⁴.

B. Les espèces communes

Dès *Rhét.* II 2, Aristote entreprend l'énumération des *espèces communes* à tous les genres. Nous entendons ici, par *espèces communes*, des propositions qui, d'abord, ressemblent aux espèces propres à chaque genre oratoire telles que nous les avons présentées plus haut¹⁵. *Ces espèces communes sont, elles aussi, principes d'arguments singuliers fort nombreux, mais dont la conclusion et la fin est toujours, comme*

12. *Ibid.*, 1356 a 14-16.

13. *Ibid.*, II, c. 1, 1378 a 19-22.

14. *Ibid.*, 1378 a 26-29. C'est nous qui soulignons. Cf. aussi la conclusion de ces considérations, où Aristote dit : *Nous avons donc dit par quelles raisons les affections naissent et se dissolvent ; c'est d'elles que se tirent les indices de vraisemblance qui les concernent* (c. 11, 1388 b 29-30).

15. Dans la première partie de notre article : *I-Espèces et arguments oratoires*. Cf. *Laval Théol. et Phil.*, fév. 1979, pp. 3-20.

génériquement, la même. Les espèces propres au genre délibératif, par exemple, peuvent chacune engendrer plusieurs arguments, mais toujours elles viseront à manifester que l'action dont on parle est ou n'est pas utile (ou nuisible). Il en va de même pour les espèces communes : les arguments formés à partir de l'une d'entre elles ne pourront aboutir qu'à un seul type déterminé de conclusion. Telle d'entre elles, par exemple, fondera une infinité d'arguments individuels, mais tous appartiendront par elle à une même espèce d'arguments, contenue dans la sorte de genre que constitue l'intention de montrer que *le sujet est (ou n'est pas) possible*, ou qu'*il s'est (ou ne s'est pas) effectivement produit*, ou quelque autre de ces conclusions préparatoires aux trois genres oratoires. Mais les espèces communes s'opposent aux espèces appropriées à l'un ou l'autre genre ultime en ceci justement qu'elles viseront prochainement à établir non pas les conclusions ultimes du discours, mais ce que nous avons appelé des préalables de l'argumentation ultime et principale ; elles serviront toujours, en d'autres termes, à fonder une conclusion prérequise à ce que veut finalement faire accepter l'orateur. Et puisqu'elles pourront revêtir cette utilité préparatoire pour les trois genres oratoires ultimes plus ou moins indifféremment, il ne nous semble pas déplacé d'user de l'expression *espèces communes* pour désigner ce qui constitue, en fait, la plus grande partie du second livre de la *Rhétorique*.

Mais, peut-on objecter, ne conviendrait-il pas mieux, exposant Aristote, de s'en tenir à sa propre terminologie ? Il est sûr qu'Aristote ne fait pas de cette appellation d'*espèces communes* un usage aussi clair ne fût-ce que de mots comme *lieux*, *éléments* et même *espèces*. Mais nous croyons tout de même tenir cette dénomination d'Aristote d'une part, quoiqu'il n'en fasse pas un emploi très généreux. Et par ailleurs, nous avons besoin d'une désignation spéciale qui nous évite de confondre, comme le font la plupart des traducteurs, ces espèces communes avec les lieux qu'Aristote expose à la fin de ce second livre. Que nous tenons l'expression d'Aristote même, on le verra en portant attention à l'un des passages où il signale que ces espèces communes, tout en n'étant pas exclusives à un genre rhétorique, peuvent cependant convenir plus particulièrement à l'un qu'à l'autre : *Parmi les espèces communes (κοινῶν ἐιδῶν) à tous les discours, l'amplification¹⁶ est tout spécialement commode pour les discours démonstratifs¹⁷*. Qu'il y ait, d'autre part, un certain danger de confondre *espèces communes* et *lieux*, cela devient évident à la lecture des traductions de la *Rhétorique*. Mais il conviendra de revenir à ce point au terme de la troisième section de cet article, lorsque nous aurons manifesté ce que l'on doit entendre par *lieux*.

Dès maintenant cependant, il nous paraît tout à fait convenable de nommer *espèces communes* toutes les propositions qui, aptes uniquement à faire conclure des énoncés appartenant au même genre préalable — et donc, par là, espèces —, ne sont

16. I.e. l'usage d'arguments ordonnés à montrer que le sujet est grand, ou plus grand.

17. *Rhét.*, I, c. 9, 1368 a 26-27. C'est nous qui soulignons. Il convient toutefois de noter une certaine ambiguïté dans ce passage. Aristote paraît bien, tout de suite après, étendre l'expression *espèces communes* pour désigner aussi l'exemple et l'enthymème. À notre avis, il ne faut pas voir là un usage univoque de cette expression : l'amplification est espèce commune à la manière dont nous venons de l'expliquer, mais l'exemple et l'enthymème le sont à titre de *formes d'argumentation* utiles en les matières de tous les genres ; à ces formes se ramènent tous les arguments, quelque conclusion qu'ils établissent. Ce sont les *κοινὰί πύστες* (cf. II, c. 20, 1393 a 23-25).

toutefois pas ordonnées exclusivement à l'un ou l'autre des trois genres oratoires ultimes¹⁸. Remarquons même que les espèces communes ne sont pas seulement ordonnées, ou plutôt ordonnables, aux conclusions des trois genres, mais peuvent aussi s'ordonner réciproquement les unes aux autres. On suscitera la colère, par exemple, en montrant que tel homme a véritablement commis telle action. Inversement, on préparera l'auditeur à admettre qu'il l'a commise, en suscitant de la haine contre lui.

Pour tout redire autrement, l'espèce commune est dite *espèce* parce que, comme les espèces propres à chacun des trois genres oratoires, tous les arguments singuliers qui procèdent d'elle ne visent qu'une seule fin ou conclusion (v.g. *l'action suggérée est possible*); et elle est dite *commune* simplement parce que cette conclusion unique qui est visée n'a pas un caractère ultime : son acceptation par l'auditeur va le préparer à admettre selon le cas telle ou telle autre conclusion visée ultimement par l'orateur (v.g. *l'action est utile, l'action est injuste*, etc.).

La parenté entre *espèces propres* et *espèces communes* est d'ailleurs si grande que les espèces propres joueront très souvent le rôle d'espèces communes dans la pratique. En effet, s'il est vrai que l'orateur vise toujours ultimement l'une des fins propres aux trois genres oratoires, il demeure néanmoins qu'établir telle conclusion propre à un autre genre peut alors même lui servir de préparation adéquate. À témoins, par exemple, à ce que rapporte Thucydide, les Corcyréens qui, dans l'idée de faire admettre aux Athéniens l'opportunité d'une alliance avec eux contre les Corinthiens, auraient fait valoir, entre autres choses :

Si vous cédez à nos prières, ce sera pour vous chose heureuse, à bien des égards, que nous ayons eu besoin de votre appui ; d'abord vous viendrez en aide à un peuple victime d'une injustice et qui ne porte aucun préjudice aux autres... Vous obtenez du même coup réputation de justice, reconnaissance... S'ils prétendent qu'il y a injustice de votre part à accueillir leurs colons, qu'ils sachent...¹⁹

C'est même là chez l'orateur une nécessité assez fréquente pour que de grands rhéteurs aient eu de la difficulté à discerner le fondement justifié de la division de l'art oratoire en trois genres fondamentaux. Ainsi, Quintilien se demande s'il ne faut pas recevoir cette division comme *davantage brève et utile à la classification que vraie*²⁰.

En effet, tous les genres se prêtent en quelque sorte un mutuel appui, car dans le démonstratif, on traite de la justice et de l'utilité, dans les délibérations, du beau, et l'on trouverait difficilement une cause judiciaire où ne se retrouveraient en partie les choses dont nous venons de parler²¹.

18. Notons toutefois qu'Aristote n'emploie lui-même cette expression, soit telle quelle (*κωὰ ἐξῆ*), soit en abrégé (*τὰ κωὰ*), qu'à l'endroit des espèces communes objectives (Cf. I, c. 9, 1368 a 26-27 et II, c. 18, 1391 b 27). Mais puisque les preuves qui se tirent des mœurs de l'orateur et des affections de l'auditeur sont également communes aux trois genres oratoires, nous croyons légitime de grouper leurs principes à elles aussi sous le même nom d'*espèces communes*.

19. *Guerre du Péloponnèse*, I., cc. 33-34. Trad. Ch. Zevort. C'est nous qui soulignons.

20. *Inst. orat.*, III, c. 4, no 16.

21. *Ibid.*

a) *Espèces morales*1. *Les mœurs de l'orateur et les affections de l'auditeur, considérées absolument*

Aristote s'intéresse d'abord à ce que l'orateur doit connaître et pouvoir mettre en évidence pour se présenter aux yeux de l'auditeur comme un homme digne de confiance. Nous savons déjà qu'il obtiendra cet effet en faisant estimer à son auditoire qu'il est prudent, honnête et bienveillant. Il s'agit donc d'énumérer les espèces desquelles on peut tirer ces conclusions. Rappelons en effet que les critères de la fiabilité (comme aussi les observations qui provoquent et calment les passions) sont comme les principes d'arguments préparatoires à ceux que veut principalement présenter l'orateur. Toutefois, contrairement aux arguments préparatoires proprement objectifs (portant sur la possibilité, l'éventualité plus ou moins certaine, l'importance), ces signes de la fiabilité, comme ces raisons de s'irriter, de se calmer, d'aimer, haïr, s'apitoyer, s'indigner, ne sont pas nécessairement fournis à part et sous forme d'enthymèmes appropriés. Ils sont plutôt intégrés aux arguments objectifs et transparaissent dans le choix des mots et de l'action (gestes, ton de voix, etc.) qui accompagnent leur présentation.

Portant donc son attention sur les espèces qui concernent la prudence, l'honnêteté et la bienveillance de l'orateur, Aristote constate simplement qu'il serait superflu d'en traiter à cet endroit de la *Rhétorique*, car il faut déjà les énumérer en d'autres parties de la méthode. En effet, les prémisses portant sur les traits particuliers de la prudence et de l'honnêteté ont déjà été fournies au moment de constituer la préparation relative au genre démonstratif, puisqu'il fallait alors parler de tout ce qui concerne la vertu et le vice, sources principales de l'éloge et du blâme²². Quant aux traits qui inspirent la bienveillance, ils coïncident avec ceux d'où naît l'amour²³. L'orateur n'aura donc qu'à s'appliquer à lui-même les moyens qui, au lieu où l'on en parle, sont destinés à s'appliquer aux autres. Ce sont là les seules indications que nous donne Aristote au sujet des espèces qui visent l'aspect moral de l'orateur :

Par quels traits se présenter comme gens prudents et honnêtes, il faut le tirer de ce que nous avons dit à propos des vertus, car ce sont par les mêmes que l'on montre tel aussi bien soi-même qu'un autre. Pour ce qui concerne la bienveillance et l'amitié, il nous faut en parler en traitant des affections²⁴.

Aristote procède donc tout de suite à l'examen des affections, mais de celles évidemment dont l'effet sur le jugement présente le plus d'utilité pour l'orateur. Des chapitres 2 à 11 inclusivement, Aristote présente les divers attributs qui, lorsqu'ils sont décelés en une personne ou une action, suscitent généralement colère ou calme, amour ou haine, crainte ou audace, honte ou impudence, gratitude, pitié ou indignation, envie, jalousie ou mépris. Il passe ensuite en revue la foule des caractères

22. Pour ce qui regarde la prudence, cf. I, c. 9, 1366 b 20-22, qui renvoie d'une certaine façon au genre délibératif ; pour l'honnêteté, cf. tout I, c. 9.

23. Cf. *Rhét.*, II, c. 4.

24. *Ibid.*, c. 1, 1378 a 15-19.

qui sont liés, de plus ou moins près, à chacun de ces attributs. Aristote s'efforce donc, à propos de chacune des passions, d'abord de définir l'objet propre à la soulever avec ses caractéristiques essentielles, c'est-à-dire par exemple les choses au sujet desquelles on se met le plus volontiers en colère ; ensuite, il décrit le type de personne ou de choses à l'endroit desquelles on les éprouve généralement et les dispositions où l'on s'y trouve le plus enclin :

Pour chaque affection, il faut distinguer les considérations à faire en trois parties. Voici ce que je veux dire : pour la colère, par exemple, d'abord en quelles dispositions on y est porté ; ensuite, contre qui ou quoi on se met habituellement en colère ; enfin, à quels sujets. Si, en effet, nous ne possédions qu'une ou deux de ces connaissances, sans les posséder toutes, il nous serait impossible d'engendrer la colère. Il en est de même aussi pour les autres affections²⁵.

C'est ainsi qu'en traitant de la colère, Aristote expliquera que c'est toujours *en raison d'un dédain notoire envers nous ou quelqu'un des nôtres et quand ce dédain n'est pas mérité*²⁶ qu'on se met en colère. L'observation de pareil dédain, pourrait-on dire, constitue la fin particulière à laquelle seront ordonnées toutes les prémisses ou espèces concernant la colère, puisque c'est toujours cette observation qui la suscite. Il en sera de même pour chacune des passions. Arrêtons-nous à un exemple, pour mieux comprendre. Voici quelques espèces à propos de la colère : *On se met en colère contre ceux qui rient de nous, nous tournent en ridicule, nous raillent ; car ils nous insultent*²⁷. Or, Aristote l'a déjà dit, *celui qui insulte dédaigne*²⁸. On pourra donc soulever la colère de l'auditeur en le conduisant à s'apercevoir que telle personne se moque de lui, le tourne en ridicule, ou le raille : *Dans son effort de vous ridiculiser, il...* Tout de suite, plus ou moins consciemment, l'auditeur croit que la personne mérite sa colère et laisse celle-ci monter en lui. Autre exemple : Aristote commence ainsi à proposer les sources de la crainte :

Sont nécessairement principes de crainte les choses qui paraissent avoir grand pouvoir de détruire ou de causer des dommages tendant à faire éprouver une peine grave. Aussi, même leurs signes font craindre... Or telles sont la haine et la colère de ceux qui peuvent nous faire quelque tort...²⁹

Ne sont-ce pas justement ces espèces, et afin d'engendrer la crainte des Athéniens, dont usent les Corcyréens quand ils déclarent : *Les Corinthiens, puissants par eux-mêmes et animés de sentiments hostiles à votre égard...*³⁰

Muni ainsi d'une foule de renseignements au sujet de chaque passion, l'orateur sera à même de découvrir facilement, en ce qui est connu déjà de chaque objet

25. *Ibid.*, 1378 a 22-26.

26. *Ibid.*, 1378 a 31-32.

27. *Ibid.*, II, c. 2, 1379 a 31-33.

28. *Ibid.*, 1378 b 23.

29. *Ibid.*, c. 5, 1382 a 28-33.

30. THUCYDIDE, *op. cit.*, I, c. 33. Trad. Ch. Zévort.

discuté, d'abondantes prémisses en vue de faire naître chez son auditeur les affections utiles au jugement final souhaité.³¹

2. La conformité aux mœurs de l'auditeur

Pourvu et usant des espèces dont nous venons de parler, l'orateur peut normalement, en présentant ses arguments, s'attirer la confiance de ses auditeurs et susciter chez eux les affections utiles à sa cause. Toutefois, ces connaissances ne l'assurent pas encore complètement d'être à même de profiter de tout ce qui peut concourir à cet effet. C'est que l'orateur ne s'adresse jamais à des auditeurs dépourvus de toute prévention au point de départ ; l'auditeur n'attend pas le discours de l'orateur pour acquérir préférences ou répugnances ; il arrive avec des mœurs déjà toutes faites, développées au cours de sa vie antérieure, et qui inclinent déjà son jugement d'une façon ou d'une autre. L'orateur ne peut pas sans dommage pour sa cause négliger les affections déjà ainsi présentes et plus ou moins bien enracinées chez ses auditeurs. Il lui faut absolument accorder le plus possible sa cause avec ce jugement déjà porté d'avance, plus ou moins consciemment, par l'auditeur. *Tous, remarque Aristote, acceptent les arguments conformes à leurs mœurs et les gens qui leur ressemblent*³². Aristote avait déjà fait allusion à cette nécessité en parlant des discours démonstratifs :

Mais il faut aussi considérer ceux devant qui se fait l'éloge. Car, comme Socrate l'a dit, il n'est pas difficile de louer Athènes devant des Athéniens. Aussi faut-il attribuer à celui qu'on loue ce qui est en honneur chez les auditeurs, qu'il s'agisse des Scythes, des Laconiens ou des philosophes³³.

Or, à cette fin, il ne suffit pas, comme on l'a fait jusqu'ici, de considérer dans l'abstrait quelles mœurs de l'orateur le font estimer digne de foi et quelles affections inclinent utilement le jugement, puis de s'enquérir, de façon absolue, des constatations qui font généralement croire que l'orateur possède ces mœurs et suscitent habituellement ces affections. Il faut encore découvrir d'après quelles marques plus particulières les auditeurs visés en chaque cause accordent leur confiance le plus facilement et à quelles affections et actions ils sont habituellement le plus enclins. Bref, il faut connaître leurs mœurs propres et les inclinations et répugnances naturellement attachées à ces mœurs. Bien sûr, le rhéteur ne peut dévoiler à son apprenti les mœurs individuelles de tous ses auditeurs futurs. Mais, ainsi que les matières précédentes, l'intention de se conformer à ces mœurs peut pratiquement se ramener à quelques genres fort peu nombreux. Car les mœurs que chacun acquiert sont déterminées, en gros, par les affections plus connaturelles à sa complexion ; ou par les habitus engendrés dans la volonté par diverses accoutumances ; ou par l'âge ; ou par les conditions de fortune ; ou enfin par le régime politique. Aussi Aristote se propose-t-il maintenant d'examiner à quelles préférences et actions ces causes inclinent tous les

31. Répétons la conclusion d'Aristote : *Nous avons donc dit par quelles raisons les affections naissent et se dissolvent ; c'est d'elles que se tirent les indices de vraisemblance qui les concernent* (II, c. 11, 1388 b 29-30).

32. *Rhét.*, II, c. 13, 1350 a 25-26.

33. *Ibid.*, I, c. 9, 1367 b 7-11.

hommes ou, comme il dit lui-même, *ce que sont les mœurs (ἥθη) des gens selon leurs affections, leurs habitus, leurs âges et leurs conditions de fortune*³⁴.

Quant à la façon d'en traiter, elle demeure la même que depuis le début. En effet, il suffit à l'orateur de connaître ce que préfère et ce à quoi répugne chaque genre de mœurs pour voir à quoi il doit rattacher — presque comme à un moyen terme — tout ce qu'il dit pour être bien reçu de ceux que ce genre définit. C'est ce qu'Aristote affirme nettement après avoir énuméré les préférences et répugnances ainsi liées à la jeunesse et à la vieillesse :

Voilà donc les mœurs des jeunes gens et des vieillards. Par suite, puisque tous acceptent les arguments conformes à leurs mœurs et les gens qui leur ressemblent, il n'y a aucune difficulté à voir comment user des arguments pour revêtir soi-même et ses arguments de cette conformité et ressemblance³⁵.

De plus, chacun de ces traits et sa formulation dans la méthode peuvent encore prendre le nom d'espèces. Là encore, en effet, on a chaque fois de quoi découvrir une multiplicité de principes singuliers de persuasion, d'arguments formels ou informels, mais toujours tous enfermés dans les limites d'une conclusion spécifique comme : *C'est ce qu'aime (ou n'aime pas) le jeune, ou C'est ce que préfère (ou à quoi répugne) le riche*, et ainsi de suite.

En regardant à la réalisation effective de cette étude de mœurs, on peut remarquer qu'Aristote laisse de côté plusieurs des genres annoncés. En effet, il a déjà indiqué, dans les chapitres précédents de ce livre, les traits distinctifs des affections prises absolument et, à propos du genre démonstratif, ceux des vertus et des vices. Le lecteur doit donc maintenant connaître suffisamment par là les mœurs que chaque affection détermine quand le tempérament de quelqu'un l'y pousse spécialement, ainsi que les mœurs qu'entraîne chaque habitus. En outre, Aristote considère aussi, à l'occasion du genre délibératif³⁶, avoir assez éclairé ce qui concerne les différentes constitutions politiques pour ne pas devoir revenir sur les mœurs qui en découlent. Reste donc à considérer les mœurs liées à l'âge et au statut de fortune. C'est le programme qu'Aristote complète en inspectant tour à tour, des chapitres 12 à 17, la jeunesse, la vieillesse et la maturité; la noblesse et la générosité; la richesse, le pouvoir, la chance et leurs contraires.

Aristote peut donc finalement conclure que se trouve maintenant convenablement *déterminé comment et par quels intermédiaires il faut conformer les arguments aux mœurs*³⁷ des auditeurs. On peut noter, en passant, qu'Aristote accorde un statut si important à cet effort de *se conformer aux mœurs de l'auditeur* qu'il paraît ici ramener à cette intention tout ce qu'il a présenté depuis le début du second livre, c'est-à-dire toutes les espèces communes qui ne concernent pas directement l'objet de la discussion³⁸.

34. *Ibid.*, II, c. 12, 1390 b 14-15.

35. *Ibid.*, c. 13, 1390 a 24-27.

36. Cf. *Ibid.*, I, c. 8.

37. *Ibid.*, II, c. 18, 1391 b 20-21. Πῶς τε καὶ διὰ τίνων τοὺς λόγους ἡθικούς ποιητέον. On traduit généralement en parlant de *rendre le discours éthique*; cela nous paraît inutilement abstrait et obscur.

38. Cf. aussi *Ibid.*, 1391 b 22-27.

b) *Espèces communes objectives*

Toutes les espèces communes de *Rhét.* II 1–17, qu'elles visent abstraitement les mœurs de l'orateur fiable et les affections de l'auditeur utiles à la cause, ou qu'elles visent de plus près encore la conformité aux mœurs de l'auditeur, veulent fournir à l'orateur l'aisance à découvrir en chaque cause le profit à tirer des préférences ou répugnances affectives de l'auditeur. On est donc justifié de les désigner sous le titre d'*espèces morales* ou, plus abstraitement, pour translittérer le mot d'Aristote, d'*espèces éthiques*³⁹. Néanmoins, Aristote a déjà montré que les principes de vraisemblance communs, c'est-à-dire ordonnés à ceux propres aux genres délibératif, démonstratif et judiciaire plutôt qu'ultimes eux-mêmes, ne s'adressent pas tous à l'appétit de l'auditeur; plusieurs, on l'a vu, disposent son intelligence. Avant de travailler à faire accepter l'action dont il parle comme utile, juste ou belle, ou même comme digne de colère ou de pitié, l'orateur doit souvent s'appliquer à la montrer comme possible, comme s'étant vraiment passée ou devant vraiment se produire, ou encore comme effectivement digne d'attention.

Il est bien évident que les espèces d'où se tirent ces conclusions et leurs contraires concernent l'objet même dont on questionne l'utilité, la beauté et la justice, tout comme les espèces particulières à chaque genre. De là, il convient de considérer comme des *espèces objectives* aussi bien ces espèces communes que les espèces propres à un genre ultime ou l'autre. C'est d'ailleurs sans doute en raison de l'aspect objectif de ces espèces communes qu'Aristote en annonce et divise les genres en *Rhét.* I 3, tout de suite après avoir divisé les genres ultimes de la rhétorique⁴⁰. Mais si Aristote fournit maintenant seulement ces espèces communes objectives, c'est vraisemblablement qu'elles sont nécessaires autant pour préparer les preuves morales que les preuves objectives propres à chacun des trois genres. C'est sans doute aussi que ces principes objectifs de persuasion ne vont pas ordinairement s'intégrer, comme les preuves morales, dans le style et l'action des arguments ultimes formés par l'orateur: leur usage devra normalement se placer dans des arguments à part et antérieurs. Ces espèces sont donc, en un sens, plus communes encore que les espèces communes morales.

Aristote consacre deux chapitres à la présentation de ces espèces communes objectives. Et encore, le premier, pourrait-on dire, est employé tout entier à faire la transition avec ce qui a précédé: espèces propres à chaque genre oratoire ultime, en *Rhét.* I 3–15; espèces communes morales, en *Rhét.* II 1–17. En effet, le chapitre 18 résume d'abord le travail accompli et annonce que l'on va maintenant s'occuper de ces espèces communes objectives, puis fournir quelques règles générales concernant les formes communes de l'argumentation: l'enthymème et l'exemple. Suit un bref rappel des genres d'espèces communes à recueillir: possible et impossible, passé, futur, petit et grand. Enfin, Aristote met une réserve à ce caractère commun en précisant que chaque genre préparatoire objectif est tout de même plus utile à l'un ou l'autre des genres ultimes.

39. Cf. *Ibid.*, 1391 b 25.

40. 1359 a 11–25.

Entre les fins communes, l'amplification convient tout particulièrement, comme on l'a déjà dit, au genre démonstratif ; le passé au genre judiciaire (car c'est sur un tel objet que porte son jugement) ; le possible et le futur au genre délibératif⁴¹.

Nous trouvons donc toute l'énumération qu'Aristote juge bon de faire, d'espèces appropriées à ces fins communes, confinée au seul chapitre 19. Viennent d'abord les espèces qui visent le possible et l'impossible. En voici une, illustrée par Aristote :

Si une chose est possible à des inférieurs en capacité, en situation, en intelligence, elle est aussi possible à ceux qui sont supérieurs à ces divers égards ; c'est ainsi qu'Isocrate a dit : *Ce qu'Euthynos a pu apprendre, il serait étrange que, moi, je ne puisse pas le trouver*⁴².

Suivent les espèces visant l'existence passée ou future, dont voici également un cas :

Si les choses qui en précèdent naturellement une autre ou sont en vue d'elle sont arrivées, (celle-ci est aussi arrivée) ; par exemple, s'il a éclairé, il a tonné et s'il a entrepris une action, il l'a exécutée⁴³.

Quant aux espèces concernant la grandeur, il n'est pas besoin de les énumérer dans ce chapitre puisqu'elles se peuvent tirer facilement de ce qu'on a dit du plus grand ou moindre bien dans le genre délibératif.

Nous avons en effet traité dans le genre délibératif de ce qui concerne la grandeur des biens et, en général, du plus grand et du plus petit. Or, puisque pour chacun des discours, la fin proposée est un bien, comme l'utile, le beau et le juste, il est évident que pour tous les discours l'amplification s'obtiendra par ces mêmes moyens⁴⁴.

Conclusion

Aristote a maintenant complété la longue énumération d'espèces propres et communes, morales et objectives qui constituent la substance de sa méthode de découverte oratoire. Comme il le dit lui-même : *Une fois ces choses définies*, il ne reste plus, *pour compléter le dessein initial, qu'à tâcher d'exposer ce qu'il y aurait encore à dire communément des enthymèmes et des exemples*⁴⁵. À ce titre, Aristote parle d'abord de l'exemple, *car l'exemple ressemble à une induction et l'induction est un principe*⁴⁶ : il consacre le chapitre 20 à distinguer ses espèces (exemples historiques et fictifs, propres et figurés) et à régler son emploi le plus adéquat. Aristote définit et règle ensuite, au chapitre 21, l'usage de sentences, qu'il considère comme des parties d'enthymèmes. Enfin, il revient à l'enthymème, au chapitre 22, pour exposer *de quelle manière il faut le chercher*, *τίνα τρόπον δέῃ ζητεῖν*⁴⁷. C'est qu'il reste, pour donner

41. *Ibid.*, II, c. 18, 1391 b 4-7.

42. *Ibid.*, c. 19, 1392 b 10-12. Trad. M. Dufour.

43. *Ibid.*, 1392 b 26-27.

44. *Ibid.*, 1393 a 11-16.

45. *Ibid.* c. 18, 1392 a 1-3.

46. *Ibid.*, c. 20, 1393 a 27.

47. *Ibid.*, c. 22, 1395 b 21.

toute son utilité à cette multitude d'espèces dont on s'est approvisionné, à indiquer au moins succinctement comment les mettre à profit. Quel ordre faut-il respecter dans leur usage ? quelles étapes compléter ?

Pour le bien comprendre, il faut d'abord se remettre en tête la nature de l'enthymème. *Il a été dit précédemment que l'enthymème est un syllogisme*⁴⁸, c'est-à-dire une démarche de la raison où viennent en composition (ou division) un sujet et un attribut, ceci grâce à quelque caractère dont le rapport est connu et avec ce sujet et avec cet attribut. ... *et comment c'est un syllogisme*⁴⁹ : l'enthymème tient lieu de syllogisme rhétorique, en conformité, donc, avec la matière et l'auditeur qui intéressent l'orateur, c'est-à-dire constitué de propositions nécessaires ou simplement vraisemblables, mais admises déjà ou faciles à admettre par cet auditeur.

Ceci bien entendu, Aristote croit que l'on comprendra aisément la nécessité comme de deux étapes dans la recherche des enthymèmes : 1) une *enquête* sur le sujet, pour découvrir le plus possible des caractères qu'on admet déjà appartenir à celui-ci ; 2) un *choix*, parmi ces caractères, de ceux qui sont le plus aptes à servir la fin de l'orateur : composer avec le sujet ou en séparer cet attribut dont on questionne le rapport avec lui.

La nécessité, avant même de chercher vraiment à former des arguments, d'une enquête sur les caractères qui appartiennent notoirement au sujet va de soi, nous dit Aristote. C'est la première chose à comprendre et on ne peut manquer de la saisir, si on perçoit assez ce qu'est argumenter pour discerner ce qui est requis de toute argumentation, quelles qu'en soient la nature et la matière.

Ce qu'il faut comprendre en premier, c'est qu'il est nécessaire, à propos de ce dont on doit parler ou raisonner, qu'il s'agisse d'argument politique ou de quelque genre que ce soit, de *posséder les caractères qui lui sont liés* (τά τούτω ἔχειν ὑπάρχοντα), ou tous ou quelques-uns ; car si l'on en a point, l'on n'aura aucun principe d'où tirer la conclusion⁵⁰.

Rien de plus évident. Mais c'est là quelque chose d'à la fois si essentiel et si facilement négligé qu'Aristote, malgré sa concision ordinaire, juge bon d'y insister à travers plusieurs exemples. En effet, comment conseiller les Athéniens sur la guerre qu'ils projettent et faire voir son utilité ou sa nocivité en ignorant tout des Athéniens en ce domaine : leur puissance, leurs revenus, leurs alliés, leurs ennemis ? Comment louer les Athéniens et montrer la beauté de leurs actions si on ne connaît aucune de ces actions ? Comment juger les Athéniens sur la justice de telle ou telle de leurs actions sans avoir la moindre idée d'aucune de ses circonstances ? Bref, quelle que soit la personne ou la chose visée, on ne peut jamais conclure à son endroit de conseil, de louange, de blâme ou de jugement que d'après des caractères qui lui appartiennent ou, tout au moins, paraissent lui appartenir, ἐκ γὰρ τῶν ὑπαρχόντων ἢ δοκούντων ὑπάρχειν⁵¹. Aussi le premier effort de l'orateur doit-il être de découvrir le plus

48. *Ibid.*, 1395 b 23.

49. *Ibid.*

50. *Ibid.*, 1396 a 4-7. C'est nous qui soulignons.

51. *Ibid.*, 1396 a 14-15.

possible de caractères de toutes sortes liés le plus proprement possible au sujet dont il doit discuter. Il peut effectuer cette enquête d'avance s'il est des personnes ou des choses qu'il ait à conseiller, louer ou juger fréquemment ; il doit l'effectuer sur place pour les sujets imprévisibles ; mais il ne peut s'en abstenir sous peine de n'avoir absolument rien d'où argumenter.

Tous démontrent manifestement ainsi, que leur raisonnement soit plus rigoureux ou plus lâche. En effet, ils ne procèdent pas de n'importe quoi, mais *des caractères liés à chaque sujet* (ἐκ τῶν περὶ ἕκαστον ὑπαρχόντων). Il est même évident qu'il est impossible de démontrer autrement par un argument. Par suite, il est manifeste qu'il faut tout d'abord, *comme dans les Topiques*, disposer d'un choix déjà fait de caractères concernant chacun des sujets prévisibles et les plus importants et, sur chacun des sujets qui se présentent à l'improviste, faire enquête (ζητεῖν) de la même manière, c'est-à-dire en considérant non pas n'importe quoi indéterminément mais les caractères liés aux sujets sur lesquels porte l'argument, et de façon à les recueillir le plus nombreux et le plus intimes possible. Car plus on disposera de caractères liés (à la chose), plus il sera facile de démontrer ; et plus ces caractères seront appropriés à la chose, plus la démonstration sera propre et moins elle sera commune⁵².

La référence faite aux *Topiques* dans ce dernier texte constitue une indication précieuse, si on l'interprète adéquatement. Aristote nous paraît ici renvoyer assez manifestement à la description des quatre instruments du dialecticien⁵³. Ceux-ci, en effet, constituent justement les diverses opérations par lesquelles le dialecticien peut se munir, d'avance ou sur-le-champ, des propositions déjà admises ou probables concernant le sujet proposé. Cette enquête est tout à fait analogue à celle dont parle maintenant Aristote : le dialecticien, tout comme l'orateur, devra lui aussi, au cours de la discussion du problème soulevé, puiser les principes de tous ses arguments parmi les *données*⁵⁴ fournies par cette enquête.

Une fois cette enquête effectuée et l'orateur en possession des caractères (*ou tous ou quelques-uns*⁵⁵) liés à son sujet, il est temps de passer à la seconde étape. Il faut que l'orateur *choisisse*, parmi ces caractères et les propositions qui expriment leur rapport au sujet, ce qui fournira les principes des meilleurs arguments, des enthymèmes les plus efficaces en vue de démontrer en quelque sorte et faire accepter de l'auditeur la conclusion visée. C'est que tous les caractères connus et admis comme appartenant au sujet ne peuvent y servir également. Cela encore se comprend facilement à la lumière de l'essence de tout argument. *Les caractères en question ne pourront avoir*

52. *Ibid.*, 1396 a 33-b 10. C'est nous qui soulignons.

53. Cf. *Topiques*, I, c. 13-18.

54. Nous empruntons ce mot assez juste à W.A. De Pater (*Les Topiques d'Aristote et la dialectique platonicienne*, Fribourg, Ed. Saint-Paul, 1965), qui est, à notre connaissance, le seul exégète d'Aristote à avoir compris et convenablement expliqué par écrit cette fonction d'enquête assignée aux instruments dialectiques. *Il faut distinguer de la preuve proprement dite*, dit-il entre autres choses, *une étape de recherche concernant chaque sujet qui peut se présenter...* (p. 133) *Cette recherche se fait à l'aide des instruments, qui servent à trouver des données ou à les amplifier...* (p. 133) *Si on lit Top. I 14 (exposé du premier instrument) et Rhét. II 22 (qui a le même contenu mais où ne figure pas le mot d'« instrument »), on a fortement l'impression qu'il s'agit d'une étude concernant chaque sujet, indépendamment de tout contexte probatif...* (p. 134).

55. *Rhét.*, II, c. 22, 1396 a 6.

d'utilité véritable que dans la mesure où ils entretiennent aussi quelque rapport avec l'attribut dont, justement, on questionne la composition avec le sujet du débat. Ce sont ceux-là que cette deuxième étape doit faire apparaître et que l'orateur doit retenir dans son choix : d'eux procèdent tous les enthymèmes auxquels se prête un sujet dans un débat particulier. Or c'est justement à rendre l'orateur capable d'effectuer méthodiquement ce choix que visait tout l'effort d'Aristote, de *Rhét.* I 4 à *Rhét.* II 18 ; le choix devient facile, en effet, quand on connaît d'avance les caractères qui présentent quelque lien avec les attributs visés dans presque toutes les questions posées à l'orateur : utile, nuisible, beau, laid, juste, injuste, possible, impossible, effectivement arrivé ou à venir, grand, petit, digne de foi, de colère, d'amitié, de crainte ou de quelqu'autre affection. *Une première manière d'effectuer ce choix*, dit textuellement Aristote, *réside dans cette méthode topique*⁵⁶ que nous avons présentée jusqu'ici. En effet, continue-t-il plus loin, grâce à elle...

... nous disposons pratiquement (*σχεδόν*) des lieux concernant chacune des espèces⁵⁷ utiles et nécessaires. En effet, nous avons déjà recueilli les propositions concernant chacune et par suite (nous connaissons) les lieux dont il faut tirer les enthymèmes concernant le bon, le mauvais, le beau, le laid, le juste ou l'injuste ; et nous disposons encore, pour les avoir dégagés de la même façon, des lieux concernant les mœurs, les affections et les habitus⁵⁸.

Aristote nous a maintenant munis, semble-t-il, de tout ce qui est requis afin d'abord de réaliser aisément l'indispensable enquête sur le sujet du débat et afin par la suite d'effectuer efficacement le choix, parmi les données procurées par cette enquête, des caractères et propositions les plus aptes à fournir dans la plus grande abondance possible les enthymèmes auxquels la question du débat se prête et par lesquels elle peut être résolue. On s'attendrait donc à ce que soit clos l'exposé de la méthode aristotélicienne de découverte. Ce n'est pourtant pas le cas. La raison en est que, telle qu'elle est maintenant, la méthode remplit peut-être très bien le rôle de guider les opérations de l'orateur propres à lui garantir l'abondance de l'argumentation sur les questions habituellement posées. Mais que faire si une question est posée, qui s'écarte de celles-là ? L'enquête, sans doute, est la même : il s'agit encore de relever le plus possible des caractères du sujet et les plus intimes possibles. Mais peut-on effectuer, parmi les caractères trouvés, un choix méthodique des plus utiles pour l'argumentation, quand on ne connaît pas antérieurement les caractères nécessaires ou vraisemblables de l'attribut visé par la question ? C'est à répondre à cette question

56. *Ibid.*, 1396 b 19. Εἰς μὲν οὖν τρόπος τῆς ἐκλογῆς πρῶτος οὗτος ὁ τοπικός. Tel qu'annoncé plus haut, nous reviendrons plus proprement sur la notion de lieu dans la troisième section de notre étude. Pour le moment, contentons-nous de voir que l'énumération des espèces est *topique* en ceci qu'elle procure à l'orateur les caractères *en lesquels résident* les principes de tous les arguments par lesquels on peut conduire à l'utilité d'une action, ou à sa nocivité, ou à sa beauté et ainsi de suite.

57. Εἰδῶν. On attendrait plutôt ici le mot *γενῶν*, *genres*, ou *τελῶν*, *fins*, puisqu'il s'agit de ces conclusions à quoi se ramène la fin d'à peu près tout discours et qui déterminent, si elles sont ultimes, les trois genres oratoires considérés au premier livre ou, si elles sont préparatoires à celles-là, les genres moraux ou objectifs préalables considérés au second livre. Il faut noter, d'ailleurs, que ce n'est pas ici la première occasion où Aristote emploie indifféremment le mot *εἶδη*, *espèces*, au lieu du mot *γένε*, *genres*, en ce sens précis : cf. en effet I, c. 3, où le cas est encore plus manifeste.

58. *Ibid.*, II, c. 22, 1396 b 27-32.

et à exposer quelle assistance le logicien peut apporter en cette situation qu'Aristote consacre les chapitres suivants de *Rhét.* II. C'est aussi cette nécessité d'*une deuxième méthode en vue d'effectuer un choix parmi les données*⁵⁹ qui va retenir notre attention dans la troisième et dernière section de notre étude dans un article à venir.

59. Comparer à II, c. 22, 1396 b 19: Εἷς μὲν οὖν τρόπος τῆς ἐκλογῆς πρῶτος...